



SST initiale

Référence :
SSI.01

Durée conseillée :

2 jours

Tarif en inter-entreprise :

300 € HT / personne

Tarif en intra-entreprise :

610 € HT/ jour / groupe

<https://www.cnfce.com/formation-formation-sst>

Formation SST initiale : devenez sauveteur secouriste du travail

Encadrée par l'INRS et réglementée par la CRAM, la **formation SST - sauveteur Secourisme du Travail** que nous vous proposons vous permettra de maîtriser les **gestes de premiers secours**.

Cette formation est essentiellement pratique : exercice du type massage cardiaque / réanimation, premiers soins à apporter à une victime, utilisation du défibrillateur (DSA) et premiers gestes de survie.

En fonction de la taille de son entreprise, il sera recommandé de former un ou plusieurs sauveteurs secouristes du travail. Afin de répondre à vos obligations, nous vous proposons une **formation SST** dans vos locaux, pour des groupes de 1 à 10 personnes.

A l'issue de cette formation, vous obtiendrez un **certificat SST**, valable pour une durée de 24 mois. A noter que l'organisation des sessions respecte le protocole des recommandations mises en place par l'INRS.

En complément de cette formation, nous proposons également une [formation de recyclage SST](#).

Taux d'obtention du certificat SST : 100% (Chiffres 2019)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le concept du **sauveteur Secourisme du travail (ou SST)** et être capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail

- Mettre en application les compétences du SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Obtenir son certificat SST, pour une durée de 24 mois



Programme

Programme de la formation initiale SST

C1. Situer le cadre juridique de son intervention de sauveteur secouriste au travail

- Connaître les domaines d'intervention du SST et les limites des responsabilités du SST dans et hors de l'entreprise
- Appréhender cadre juridique de son action :
 - L'obligation de porter secours
 - Article du code de travail
 - Tableau de maladies professionnelles
 - Les statistiques (INRS)
 - Le principe de non-assistance à personne en danger

C2. Réaliser une protection adaptée pour garantir la sécurité d'un individu

- Prendre connaissance des signaux d'alerte aux populations
- Prendre connaissance des consignes de protection
- Définir la notion de « danger », de « situation dangereuse» et de «risque»
- Repérage des personnes exposées aux dangers identifiés ou qui pourraient l'être
- Appréhender les trois types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée
 - Les matériels et moyens adaptés à son secteur permettant une suppression efficace
 - Les personnes habilitées ou expertes dans la mise en œuvre de ces matériels dans son secteur d'activité et selon son entreprise
 - Les moyens et actions à mettre en œuvre

- Être capable de soustraire la victime au danger :
 - Identification des situations dans lesquelles le dégagement de la victime est possible sans danger pour soi-même
 - Les différentes techniques de dégagement d'urgence dans le respect du référentiel technique
 - La mise en sécurité du secouriste, de l'environnement et de la victime
 - Connaissance et repérage des moyens de secours adaptés

C3. Examiner la ou les victimes avant/après et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Assurer la mise en œuvre des actions de recherche et les examens permettant de déceler les signes d'atteinte à la vie d'une victime :
 - Saigne-t-elle abondamment ?
 - S'étouffe-t-elle ?
 - Répond-elle ?
 - Respire-t-elle ?
- En cas de plusieurs signes, définition de l'ordre de priorité des actions de recherche
- Identification des résultats à atteindre selon les signes de menace à la santé décelés

C4. Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- Maîtriser les éléments du message d'alerte
- Suivre les consignes du site prévues dans le cadre d'intervention sur victime
- Connaissance des « consignes en cas d'accident » telles que prévues dans l'organisation de l'entreprise
- Choisir le témoin idéal pour faire alerter
- Suivre les consignes permettant d'assurer une transmission efficace de l'alerte

C5. Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée : lui apporter les premiers secours

- Commenter et justifier tous les gestes de premiers secours à effectuer en fonction de l'examen de la victime et de l'apparition des signes vitaux menacés

- Appréhender les différentes situations rencontrées, et pour chacune d'elles, effectuer le geste de premier secours à effectuer
- Assurer le suivi de la victime
- En cas d'apparition de nouveaux signes, identifier la ou les actions à mettre en œuvre et adapter sa conduite au nouveaux signes décelés

C.6 Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention des risques en entreprise ou sur le lieu de travail

- Prévention des risques liés au COVID-19 :
 - Adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention
 - Modalités à respecter en cas de suspicion d'infection d'un collaborateur
- Repérer les mécanismes d'apparition d'atteinte à la santé
- Définition et présentation du document unique
- Définition, statistiques et conséquences des accidents de travail dans une entreprise, des maladies professionnelles
- Identification de la nature et l'importance des AT et des MP. de son entreprise, sa branche professionnelle et au plan national
- Déterminer les différents intervenants de la prévention dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
- Faire respecter les consignes mises en place pour l'organisation de la prévention dans son entreprise

C.7 Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- Evaluation des risques, notamment lors de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, afin de déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs
- Connaître les actions de prévention pour supprimer (ou faire supprimer) ou réduire (ou contribuer à réduire) les situations dangereuses
 - Selon son champ de compétences
 - Selon les procédures spécifiques en matière de prévention
 - Selon l'organisation de son entreprise
- Combattre les risques à la source
- L'adaptation du travail à l'homme
- Assurer une veille pour mettre en place des moyens de prévention en

- phase avec les évolutions techniques et organisationnelles
- Définition d'actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage
 - Connaître les mesures de protection collective
 - Respecter les instructions appropriées pour les travailleurs

C.8 Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise de la (ou des) situation(s) dangereuse(s) repérées

- Connaître les obligations des salariés : le respect du règlement intérieur, des EPI, des habilitations (électriques, conduite d'engins...)
- Le droit de retrait
- Participation aux mises à jour annuelles du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Participation aux enquêtes sur les accidents de travail

Formation de prévention à la COVID-19 : Devenir acteur de prévention en entreprise

- Prévenir les cas de transmission du coronavirus en entreprise
 - Acquérir les bonnes pratiques en matière de lavage des mains (savon/gel hydroalcoolique)
 - Maîtriser les gestes barrières au travail
 - Porter un masque et le retirer
 - Savoir comment réagir face à une suspicion de cas COVID-19
 - Focus sur les gestes à adopter pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention

Contrôle des connaissances pour l'obtention du certificat SST

- Un certificat SST sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur

Programme daté du 05/05/2022



Public & prérequis

Public cible

PUBLIC CIBLE

- Personnel désigné pour porter secours en cas d'accident
- Nombre de participant minimum 4 personnes / maximum 10 personnes
- Pour maintenir cette **habilitation SST**, un recyclage de 7 heures minimum est obligatoire tous les 24 mois

Pré-requis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation SST - sauveteur secouriste du travail

Méthodes pédagogiques

- Qualité du formateur : animation réalisée par un **formateur SST** certifié par l'INRS
- Exposés participatifs et diffusion de vidéos
- Mise en situation sur accidents simulés et pratique de la réanimation cardio-pulmonaire sur mannequins adulte, enfant et nourrisson
- Manipulation du défibrillateur
- Epreuves certificatives et évaluations selon le référentiel INRS
- Support de cours **formation SST** et Carte SST - Certification délivré par le réseau prévention

Évaluation des acquis en fin de formation

Dates et lieux

Date de début	Date de fin	Lieu de formation
09-06-2022	10-06-2022	ILE DE FRANCE - Pontault-Combault (77)
07-07-2022	08-07-2022	ILE DE FRANCE - Pontault-Combault (77)
25-07-2022	26-07-2022	Paris
30-08-2022	31-08-2022	ILE DE FRANCE-PARIS (75)
30-08-2022	31-08-2022	ILE DE FRANCE-PARIS/RUNGIS (94)

02-09-2022	05-09-2022	ILE DE FRANCE - Pontault-Combault (77)
29-09-2022	30-09-2022	ILE DE FRANCE-PARIS (75)
29-09-2022	30-09-2022	ILE DE FRANCE-PARIS/RUNGIS (94)
13-10-2022	14-10-2022	ILE DE FRANCE - Pontault-Combault (77)
27-10-2022	28-10-2022	ILE DE FRANCE-PARIS (75)
27-10-2022	28-10-2022	ILE DE FRANCE-PARIS/RUNGIS (94)
02-11-2022	03-11-2022	Paris
03-11-2022	04-11-2022	ILE DE FRANCE - Pontault-Combault (77)
24-11-2022	25-11-2022	ILE DE FRANCE-PARIS/RUNGIS (94)
24-11-2022	25-11-2022	ILE DE FRANCE-PARIS (75)
01-12-2022	02-12-2022	ILE DE FRANCE - Pontault-Combault (77)
22-12-2022	23-12-2022	ILE DE FRANCE-PARIS/RUNGIS (94)
22-12-2022	23-12-2022	ILE DE FRANCE-PARIS (75)

